

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

Ministère de l'intérieur et des collectivités locales et des transports

Direction Générale de la Protection Civile

Direction de la Logistique et des Infrastructures

Numéro d'identification fiscale (NIF) N°: 408002002000030

AVIS d'ATTRIBUTION PROVISoire DU MARCHE

Conformément aux dispositions des articles 46 et 56 de la loi n°12-23 du 05/08/2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics et les dispositions des articles 65,73 et 82 du décret présidentiel N° 15-247 du 16/09/2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service publics, la Direction Générale de la Protection Civile informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à l'Appel d'Offres National Ouvert avec Exigence de Capacités Minimales N°07/2025/DGPC, ayant pour objet l'acquisition des tenues de plongée, paru dans les quotidiens nationaux **El Massa du 20/11/2025** et **El Moudjahid du 23/11/2025**, dans la presse électronique **DzWatch du 23/11/2025**, dans le BOMOP n° 1995 semaine du 30 novembre au 06 décembre 2025, qu'à l'issue de la réunion de la commission permanente d'ouverture des plis et d'évaluation des offres le résultat se résume comme suit :

Désignation	Société	NIF	Montant TTC (DZD)	Délai de livraison/20pts	Délai de garantie/20pts	Note technique / 40 pts	Critère de choix
L'acquisition des tenues de plongée	SARL NEPTUNE STORE	000816097806311	87 407 880,00	06 mois / 20 pts	25 mois / 00 pts	20 pts	Offre moins disante

Tout soumissionnaire contestant le choix opéré par le service contractant, peut introduire un recours auprès de la Commission Sectorielle des Marchés publics, du Ministère de l'Intérieur, des Collectivités Locales et des transports, sis au palais du Gouvernement, Alger- dans les **Dix (10) jours** à compter de la date de la première parution du présent avis dans la presse ou le Bulletin Officiel des Marchés de l'Opérateur Public (BOMOP).

Si le dixième jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la date limite pour introduire le recours est prorogée jusqu'au jour ouvrable suivant.

Les soumissionnaires qui souhaitent prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres, sont invités à se rapprocher des services de la Direction Générale de la Protection Civile, au plus tard **Trois (03) jours** à compter du premier jour de la publication du présent avis, pour leur communiquer ces résultats par écrit.